

## ABSENCE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil que :

L'éclairage public est, depuis la crise énergétique de fin 2022, au cœur des préoccupations des Collectivités Territoriales, tant d'un point de vue financier (hausse des coûts de l'énergie) qu'au regard des enjeux majeurs en matière de transition écologique (réalisation d'économies d'énergie, prise en compte des effets sur la biodiversité etc.) le tout en continuant d'assurer, de manière adaptée, la sécurisation des voies publiques.

Dans le cadre d'aménagements d'espaces publics d'agglomération, de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ou encore via le service commun en ingénierie créé en 2022, la CUD intervient ponctuellement depuis plusieurs années dans le champ de l'éclairage public et a développé une expertise importante vis-à-vis des Communes tant en matière d'investissement (choix des technologies, accompagnement des PPI des communes etc.) qu'en matière de fonctionnement (optimisation des contrats de maintenance etc.).

La Loi 3DS du 21 février 2022 a ouvert la possibilité d'un transfert de compétences pour les seules Communes qui le souhaitent, notamment en vue de territorialiser l'action de l'intercommunalité dans son exercice. C'est sur cette base que, par délibération du 11 octobre 2024, la CUD souhaite investir cette compétence, auprès de l'ensemble des Communes volontaires.

Dans ce cadre, la CUD sollicite le transfert des missions suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : investissement et maintenance des éclairages sur l'espace public. Ce transfert ne comprend pas les éclairages de Noël, les plans lumières des bâtiments publics, et les éclairages intérieurs, qui restent du ressort de chaque Commune.

Les modalités financières de ce transfert, dont les effets sur les Attributions de Compensation des Communes, sont fixées dans le cadre de la Commission Locale d'attribution des Charges Transférées (CLECT).

La Commune de Gravelines n'entend pas transférer sa compétence en matière d'éclairage public pour les raisons suivantes :

- Elle dispose des compétences techniques en interne pour assurer le renouvellement, la modernisation et la maintenance de son réseau d'éclairage public.
- Elle est en capacité d'assurer une veille technique sur l'évolution des technologies et d'évaluer la pertinence de leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5211-17-2 du CGCT, il est nécessaire d'acter que cette compétence, s'agissant de la Commune de Gravelines, ne sera pas transférée à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

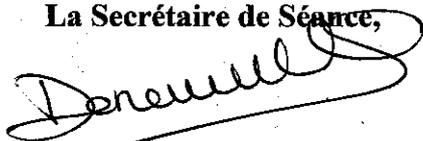
**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

- Le Conseil Municipal,
- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
  - Décide de conserver la compétence « éclairage public » et de ne pas la transférer à la Communauté Urbaine de Dunkerque ;
  - Autorise le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer tout pièce utile à l'exécution des présentes ;
  - **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**



**Christelle DENEUVILLE**

**Le MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2024

